

RASSEMBLEMENT
16 SEPTEMBRE 2021 À 12H
PLACE DE LA REPUBLIQUE
RENNES

ENTRE L'AMOUR
ET UN REVENU,
VOUS CHOISISSEZ
QUOI?

POUR LA NON PRISE EN COMPTE
DES REVENUS DU CONJOINT DANS
LE CALCUL DE L'AAH

ENTRE L'AMOUR ET UN REVENU, VOUS CHOISISSEZ QUOI ?

Les personnes handicapées ne pouvant pas travailler ont le droit d'avoir un revenu de substitution : l'Allocation Adulte Handicapé...nettement inférieure au seuil de pauvreté !

Pire encore, si elles sont en couple, elles n'y ont pas le droit !

Si leur conjoint touche plus de 1600 € de salaire, elles ne peuvent plus percevoir aucun revenu. Concrètement, ce sont des personnes qui :

- doivent renoncer à se marier pour ne pas perdre, à vie, leur seul revenu.
- sont condamnées à demander de l'argent à leur conjoint à chaque dépense
- perdent 450€ d'allocation parce que leur conjoint a eu une augmentation de 50€
- victimes de violence conjugales qui ne peuvent pas partir parce qu'elles dépendent entièrement de leur conjoint

Et vous, entre vivre avec la personne que vous aimez et avoir un revenu, vous choisiriez quoi ?

Le gouvernement refuse la fin de la prise en compte des revenus du conjoint pour l'attribution de l'AAH.

Ensemble, réclamons la fin de cette injustice.

**RECLAMONS LA NON PRISE EN COMPTE
DES REVENUS DU CONJOINT DANS LE
CALCUL DE L'AAH !**